SALAIRES & POUVOIR D'ACHAT : VOUS ÊTES DANS L'URGENCE ? VISIBLEMENT PAS AXA !

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS

DU 9 AU 15 NOVEMBRE 2022

Par votre vote, soutenez les revendications de la CFDT !

Depuis le mois d'avril, la CFDT alerte la Direction sur la nécessité de renégocier l'accord salaires de début d'année, rendu caduc par l'instabilité géopolitique, la crise énergétique et l'inflation galopante.

RE-NÉGOCIATION DES SALAIRES AU NIVEAU GROUPE : UN JEU DE DUPE !

Alors que notre objectif est la révision du volume des augmentations salariales pour l'année 2022, **la Direction se contente à ce stade d'ouvrir de façon anticipée la négociaiton de l'accord 2023.**

Cela revient à ne prendre aucune mesure en faveur de votre pouvoir d'achat dans une situation économique difficile.

***Une heure par jour jusqu'à obtention de mesures acceptables**

POUVOIR D'ACHAT : QUAND AXA UTILISE LA CRISE POUR GAGNER DE NOUVEAUX CLIENTS

Les intérêts des salariés AXA ne seraient-ils pas aussi importants que ceux de ses clients ?!

SONDAGE

Seriez-vous personnellement disposé(e) à participer à un « débrayage quotidien* » pour signifier à la Direction de l'Entreprise l'impérieuse nécessité de revoir vos salaires au regard de la forte inflation ?

Scannez le QR code !

CLIQUEZ ICI pour accéder au sondage

OU

NE NOUS Y TROMPONS PAS, **LES MESURES GOUVERNEMENTALES SONT DES DISPOSITIFS EN TROMPE-L'ŒIL QUI FONT PESER L'EFFORT SUR LES SEULS SALARIÉS**

Échange de RTT

=

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS

Libération anticipée de son épargne salariale

=

PUISER DANS VOTRE « BAS DE LAINE »

Ces solutions ne redistribuent pas les résultats de l'entreprise dans une situation difficile, elles augmentent la charge de travail des salariés et les appauvrissent sur le long terme.

LA CFDT JUGE UTILE DE FAIRE PRESSION SUR LA DIRECTION ET RÉFLÉCHIT À UNE MOBILISATION DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE NON-PRISE EN COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE DU POUVOIR D'ACHAT

Pour la CFDT, les mesures gouvernementales conjoncturelles ne sauraient se substituer à une politique salariale ambitieuse.

Pour cette raison, nous demandons que les succès de l'entreprise soient équitablement partagés et que des mesures correctives de l'accord salarial 2022 viennent compenser les effets négatifs de l'inflation pour les salariés.

À NOTER

VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À LA RETRAITE À TAUX PLEIN AU PLUS TARD AVANT LE 1ER AVRIL 2023 ?

Majoration indemnité de départ

Date butoir le **31 OCTOBRE 2022**

CONSULTEZ LA FICHE PRATIQUE SUR LE SITE WEB